



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 18 février 2016  
Convocation des conseillers :  
le 18 février 2016

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 26 février 2016

**Présents :** Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :** Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 16.1. Subside extraordinaire à accorder aux Sécouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette; décision

Vu la lettre afférente du chef de service du Service du Personnel de la ville d'Esch-sur-Alzette du 9 février 2016;

Vu le relevé renseignant les heures de permanence effectuées par les secouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette au Théâtre municipal, ainsi qu'au Centre culturel Kulturfabrik pendant l'exercice 2015, avec l'information que le subside extraordinaire calculé en application des dispositions de la délibération du conseil communal du 12 décembre 1990, s'élève à 2.797,30 € pour l'exercice en question;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**décide**

**à l'unanimité**

d'accorder le subside extraordinaire à hauteur de 2.797,30.-€ relatif aux heures de permanence effectuées par les secouristes de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête